



# La justice en éducation

2018

**cfs**fcée

CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS  
FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANT·E·S

# INTRODUCTION

Depuis sa création en 1981, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants reconnaît que l'atteinte de son but d'un système d'éducation postsecondaire<sup>1</sup> accessible à toutes et tous est, à la base, une lutte pour la justice sociale.<sup>2</sup> Cela signifie que l'obtention d'une éducation complètement accessible ne peut être séparée des efforts pour éradiquer l'inéquité sociale et les nombreuses formes d'oppression<sup>3</sup> dans notre société qui créent, renforcent et approfondissent les inéquités.

De plusieurs façons, l'inéquité et l'oppression forment des obstacles à l'éducation postsecondaire, en matière d'accès à l'éducation postsecondaire et de la capacité à terminer ses études. Notre mouvement pour une éducation accessible nécessite donc de lutter contre l'inéquité sociale et l'oppression sur nos campus ainsi que dans la société en général.

Dans les dernières années, les établissements néolibéraux ont tendance à s'approprier le langage de l'équité et de la lutte contre l'oppression pour saluer leurs propres réformes politiques de fortune qui n'offrent pas de changements systémiques aux problèmes systémiques. Par exemple, en mars 2018, le gouvernement Trudeau a publié ce à quoi il réfère comme le « budget fondé sur l'analyse comparative entre les sexes, »<sup>4</sup> qui n'inclut aucun engagement envers les principes de l'universalité en matière d'assurance-maladie, de services de garde d'enfants et de l'éducation postsecondaire. L'équité ne peut être réalisée en faisant des investissements dans des programmes accessoires qui ne permettent qu'à une minorité d'individus d'avoir un accès à des possibilités aux occasions; nous avons besoin d'investissements pour transformer les services publics afin d'obtenir des changements systémiques.

Notre conviction en matière de la nécessité d'obtenir l'équité pour avoir une éducation accessible est ce que nous appelons la justice en éducation. Nous croyons que l'éducation est un droit et qu'elle doit être traitée comme bien public. C'est une voie qui mène au développement humain et au bien-être, à l'implication sociale et civile, à la mobilité sociale, au développement communautaire, à la solidarité sociale<sup>5</sup>, à la prospérité économique et à la libération de l'oppression.

<sup>1</sup> Aux fins de ce rapport, « éducation postsecondaire » désigne, généralement, tout programme d'études au-delà du secondaire, notamment : les certificats ou diplômes d'apprentissage ou de métiers; les certificats ou diplômes octroyés par un collège, un CÉGEP ou tout autre établissement non-universitaire; les certificats ou diplômes inférieurs au baccalauréat; et les certificats ou diplômes universitaires supérieurs au baccalauréat.

<sup>2</sup> Statuts et règlements de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, juin 2017.

<sup>3</sup> Iris Young a désigné les « cinq faces de l'oppression » comme l'exploitation, la marginalisation, l'absence de pouvoir, l'impérialisme culturel et la violence. Pour une discussion plus approfondie des définitions de la « justice » et de « l'oppression » : Young, Iris. 2003, « Five Faces of Oppression » *Oppression, Privilege, and Resistance: Theoretical Perspectives on Racism, Sexism, and Heterosexism*, Publié sous la direction de Lisa Heldke et Peg O'Connor, New York, New York, McGraw-Hill, p. 37-63.

<sup>4</sup> Voir le budget du gouvernement du Canada de 2018 (<https://www.budget.gc.ca/2018/docs/plan/toc-tdm-fr.html>) et le communiqué de presse (<https://www.fin.gc.ca/n18/18-011-fra.asp>).

<sup>5</sup> Une discussion plus poussée sur le degré de mobilité sociale promu par l'éducation va au-delà de ce rapport, mais il vaut la peine de faire une distinction entre la mobilité sociale « absolue » et « relative ». La première des deux désigne une situation pour laquelle « de nouveaux emplois sont créés à un degré qui avantage toutes celles et tous ceux qui cherchent du travail » et la deuxième désigne « une situation dans laquelle il n'y a pas assez de bons emplois pour toutes et tous et au sein de laquelle la mobilité ascendante d'une personne mène à la mobilité descendante d'une autre. » Le deuxième type — c'est-à-dire la mobilité sociale relative — mène habituellement à des tensions sociales causées par le résultat gagnant-perdant. Source : Lehmann, Wolfgang, dir. 2016, *Education and Society : Canadian Perspectives*, Don Mills, Ontario, Oxford University Press, p. 10.



## ÉTABLIR LE CONTEXTE : L'ÉDUCATION POUR LES ÉLITES

Nous sommes l'un des pays les plus éduqués dans le monde : 86 pour cent de la population adulte a terminé ses études secondaires et 65 pour cent a complété une forme d'éducation postsecondaire.<sup>6</sup> Cependant, lorsqu'on pousse plus loin, on remarque que les gens provenant de milieux à faible revenu continuent d'être sous-représentés dans les collèges et universités. En 2014, 79 pour cent des jeunes de 19 ans provenant de familles du quintile de revenu supérieur sont inscrits dans des programmes postsecondaires. Le taux d'inscription pour ceux provenant du quintile de revenu le plus bas est de 47 pour cent.<sup>7</sup>

La réalité est que le système d'éducation postsecondaire est conçu d'une telle manière qu'il enracine et intensifie l'inéquité – aggravant souvent les effets désastreux des autres formes d'oppression. Cela est conforme à la mise en place d'un établissement postsecondaire qui ne cherchait pas à l'origine à favoriser la libération. Traditionnellement, les établissements postsecondaires (traduction) : « ...éduquai[en]t les enfants de l'élite politique; [et] servai[en]t d'écoles « de bonnes manières » pour leurs filles et préparai[en]t leurs fils à être admis dans les professions libérales. »<sup>8</sup>

<sup>6</sup> Comparé aux autres pays de l'OCDE, par contre, le Canada se laisse distancer en ce qui concerne le niveau de scolarité universitaire. Source : Association des universités et collèges du Canada, 2011, *Tendances dans le milieu universitaire - Volume 1: Effectifs*. Ottawa, Ontario, Association des universités et collèges du Canada.

<sup>7</sup> Marc Frenette, 2017, *Inscription aux études postsecondaires selon le revenu parental : tendances nationales et provinciales récentes*, Aperçus économiques, n° 070. produit n° 11-626-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Statistique Canada.

<sup>8</sup> H.B. Neatby, « The Historical Perspective », *Governments and Higher Education: The Legitimacy of Intervention*, Toronto, Higher Education Group, Ontario Institute for Studies in Education, 1987.

Les étudiantes et étudiants à faible et moyen revenu n'ont pas pu accéder à l'éducation postsecondaire avant la fin de la Deuxième guerre mondiale lorsque le gouvernement fédéral a octroyé des subventions couvrant les frais de scolarité et les coûts de la vie de 35 000 soldats à leur retour au pays.<sup>9</sup> Presqu'immédiatement, le système d'éducation postsecondaire a changé. Les inscriptions ont augmenté de 71 pour cent durant les années 1940, alors que l'accès aux études supérieures n'était plus réservé aux élites. Cela comprenait une hausse importante de la proportion des femmes inscrites aux études postsecondaires.<sup>10</sup>

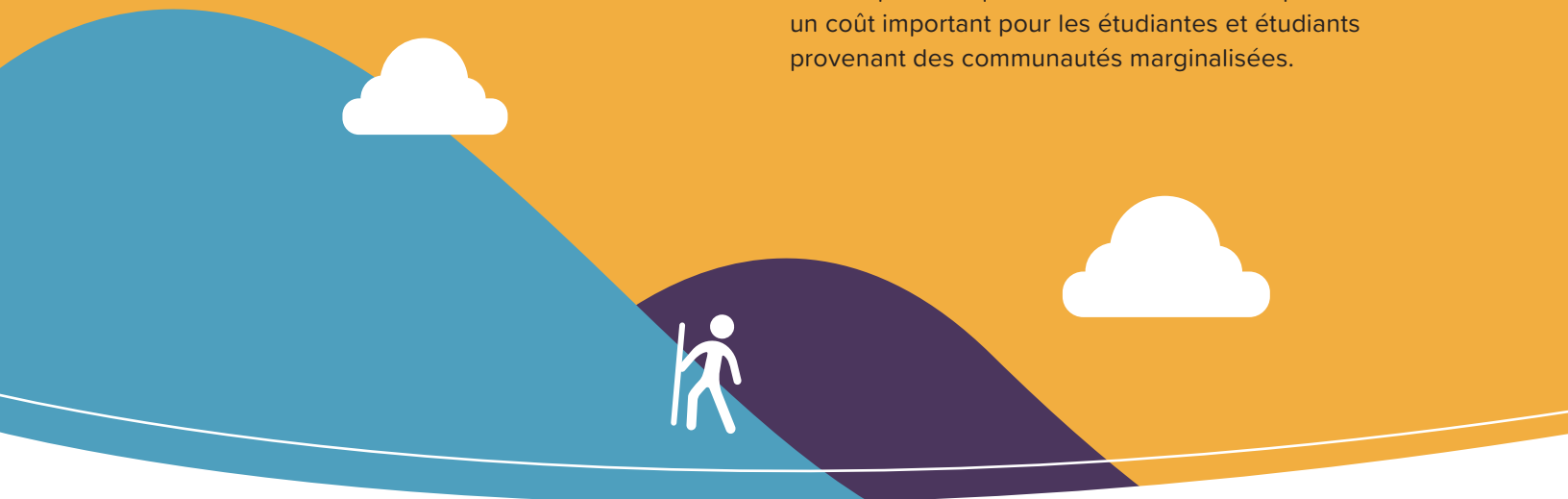
Le rapport de la Fédération II est de voir grand : le bien-fondé de la gratuité scolaire (2016) indique :

Les groupes étudiants et les politiciennes et politiciens se sont livrés une lutte intense au cours des deux prochaines décennies. Les étudiantes et étudiants ont demandé à avoir un système à coûts minimes (comme on l'avait fait pour les vétérans) alors que la plupart des politiciens privilégiaient un système où les frais de scolarité réduits et l'aide financière sont disponibles seulement à « ceux et celles qui sont dans le besoin ».

Éventuellement, les politiciennes et politiciens ont fait des compressions au financement durant les années 1980 et 1990 qui ont bouleversé l'état de l'éducation postsecondaire au Canada. En 1974, le financement gouvernemental représentait 92 pour cent des revenus du budget opérationnel des universités.<sup>11</sup> En 2012, ce chiffre était passé à 55 pour cent.<sup>12</sup> Par conséquent, le coût de l'éducation postsecondaire a été transféré aux étudiantes et étudiants par l'entremise de frais de scolarité qui ne cessent d'augmenter.

La réalité est que, pour de nombreuses personnes, les études supérieures demeurent inaccessibles à cause de l'augmentation constante des frais de scolarité.<sup>13</sup> De nombreuses personnes ne peuvent obtenir les ressources financières nécessaires pour payer leurs études postsecondaires ou ne sont pas prêtes à contracter des dettes énormes pour le faire.

Les augmentations des frais de scolarité correspondent à l'endettement étudiant croissant et un taux d'inscription plus faible chez les étudiantes et étudiants à faible revenu, selon une étude canadienne récente.<sup>14</sup> Étant donné les intersections entre les classes et les autres formes de marginalisation, il ne devrait pas être surprenant que les frais de scolarité représentent un coût important pour les étudiantes et étudiants provenant des communautés marginalisées.



<sup>9</sup> Glen Jones, « An Introduction to Higher Education in Canada », dans K.M. Joshi et Saeed Paivandi, éd., *Higher Education Across Nations*, vol. 1, Delhi, B.R. Publishing, 2014, p.12.

<sup>10</sup> Statistique Canada, « [Education in Canada](#) », [Tableaux, descriptions archivés], 1974, 1975, 1976.

<sup>11</sup> Michael Weisenthal, « Section W: Education », contenu archivé.

<sup>12</sup> Association canadienne des professeures et professeurs d'université, *Almanach de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université 2014-2015*, Ottawa, ACPPU, 2016, p. 1-3.

<sup>13</sup> Frenette (2017, p. 1) note que les coûts, l'influence des parents et des pairs et la réussite scolaire jouent tous des rôles importants dans la décision de poursuivre des études postsecondaires, mais que « [d]u point de vue politique... le revenu familial est généralement une cible clé du système d'aide financière aux étudiants. » De plus, il explique que « [d]e nombreux programmes sont en fait conçus pour rendre les études postsecondaires plus abordables pour les jeunes issus de familles à revenu inférieur. »

<sup>14</sup> Jesse Hajer et Zac Saltis, 2018, *Rising Tuition: Implications for Access and Career Choice for Manitoba Students*, Winnipeg, Manitoba, Canadian Centre for Policy Alternatives – Manitoba.

# LES EFFETS DIFFÉRENCIÉS DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Alors que le coût de l'éducation postsecondaire est de plus en plus transféré aux étudiantes et étudiants sous la forme de frais d'utilisateur initiaux,<sup>15</sup> les frais de scolarité et la dette étudiante sont des fardeaux qui affectent de façon disproportionnée les étudiantes et étudiants qui ont déjà des identités est des expériences marginalisées. Les étudiantes et étudiants provenant de communautés marginalisées sont plus souvent de milieux à faible revenu et de communautés ayant des cycles historiques de pauvreté.

**La proposition : Les frais de scolarité diminuent l'accès à l'éducation pour les étudiantes et étudiants provenant de communautés marginalisées qui ont des difficultés à payer les frais de scolarité ou ne peuvent pas le faire.**

Beaucoup de personnes autochtones<sup>16</sup> — surtout celles qui résident sur les réserves — continuent de faire face à des logements inadéquats, l'isolement géographique, un taux d'incarcération disproportionnellement élevé, un taux de chômage élevé, la violence conjugale, un taux de suicide élevé, la dépendance et des problèmes de santé importants. Selon Fleras et Elliot (2007) (traduction) : « [près de 400 années de contacts coloniaux ont plongé bon nombre de peuples autochtones dans le désarroi et la détresse », les laissant « en tant que groupe ... au bas de l'échelle socio-économique. »<sup>17</sup> La pauvreté est un défi énorme :

À une exception près (les femmes inuites), les hommes et les femmes provenant de groupes autochtones ont des revenus moins élevés que les personnes d'origine britannique. Cela est vrai même après avoir effectué un contrôle pour l'âge et le niveau d'éducation. Cela suggère que les personnes autochtones sont plus pauvres que ce qu'on peut attribuer à leur faible niveau d'éducation et leur jeunesse relative.<sup>18</sup>

Bien qu'il est vrai que dans les dernières années, « le nombre de détentrices et détenteurs d'un diplôme autochtone augmente de manière absolue et proportionnelle », il est aussi vrai que « l'augmentation du taux d'obtention d'un diplôme postsecondaire des personnes non-autochtones est encore plus élevé » et que « cet écart s'élargit tranquillement; passant de 12 points de pourcentage en 1996 à 16 points de pourcentage en 2011. » En gros, les étudiantes et étudiants autochtones sont écartés du système à cause des frais de scolarité élevés et du sous-financement gouvernemental du droit garanti par les traités à l'éducation postsecondaire.<sup>19</sup>

<sup>15</sup> Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, 2016, *Il est temps de voir grand : le bien-fondé de la gratuité scolaire*, p. 10.

<sup>16</sup> Statistique Canada utilise le terme « identité autochtone » pour désigner une personne ayant indiqué s'identifier aux peuples autochtones du Canada. « Il s'agit des personnes qui ont déclaré être des Autochtones, c'est-à-dire Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuits, et/ou les personnes qui ont déclaré être Indiens inscrits ou des traités aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada, et/ou les personnes qui ont indiqué être membres d'une Première Nation ou bande indienne. L'article 35 (2) de la Loi constitutionnelle de 1982 précise que les peuples autochtones du Canada s'entend notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada. » Source : Statistique Canada, 2017, « Ascendance autochtone », Dictionnaire, Recensement de la population, 25 octobre 2016.

<sup>17</sup> Augie Fleras et Jean Leonard Elliot, 2017, *Unequal Relations: An Introduction to Race, Ethnic, and Aboriginal Dynamics in Canada*, 5<sup>e</sup> éd. Toronto, Ontario, Pearson Canada, p. 171-172. Le « colonialisme » désigne (traduction) « une ère spécifique de l'expansion européenne et de la colonisation des terres supposément inutilisées ou sous-utilisées. Les forces européennes ont exploité de force les peuples autochtones en s'appropriant les terres et les ressources, en tirant profit des richesses, en capitalisant sur la main-d'œuvre bon marché, tout en invoquant une doctrine raciale pour justifier la colonisation des peuples autochtones. » (p. 355-356).

<sup>18</sup> Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, 2013. « La disparité des revenus des Autochtones ».

<sup>19</sup> Catherine Gordon et Jerry White, 2016, « An Overview of Indigenous Educational Attainment in Canada » dans *Education and Society: Canadian Perspectives*, éd. par Wolfgang Lehmann, Don Mills, Ontario, Oxford University Press, p. 130.

Les étudiantes et étudiants racialisés sont aussi largement sous-représentés sur les campus postsecondaires.<sup>20</sup> En moyenne, les personnes racialisées<sup>21</sup> gagnent aussi des revenus moins élevés. En 2010, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Ontario a publié un rapport intitulé « L'impact racialisé des frais de scolarité » dans lequel on explique que :

[...] la pauvreté parmi les communautés racialisées augmente, un phénomène que beaucoup ont surnommé la « racialisation de la pauvreté ». De 1980 à 2000, alors que le taux de pauvreté de la population non racialisée a baissé de 28 pour cent, il a augmenté de 361 pour cent pour les familles racialisées.<sup>22</sup>

Les personnes racialisées sont économiquement marginalisées à cause de la discrimination systémique au sein du marché du travail. Leur taux de participation dans le marché du travail est beaucoup plus bas que celui de l'ensemble de la population canadienne, et les personnes racialisées, qu'elles soient nées au Canada ou ailleurs, ont un revenu inférieur à celui des personnes non racialisées.

Les frais de scolarité représentent aussi un obstacle important à l'éducation postsecondaire pour certaines personnes queer et trans.<sup>23</sup> L'hétérosexisme, l'homophobie et la transphobie font en sorte que de nombreux jeunes queer et trans sont rejetés par leur famille. Par conséquent, bon nombre d'entre eux ne peuvent accéder aux ressources financières nécessaires pour payer leurs frais de scolarité et les autres coûts liés à l'éducation postsecondaire. Bon nombre d'entre eux sont isolés et vivent dans la pauvreté.

La BC Poverty Reduction Coalition (Coalition pour réduire la pauvreté en Colombie-Britannique) rapporte qu'un jeune queer et trans sur quatre est forcé de quitter sa maison en raison de conflits familiaux sévères. Les jeunes sans abris sont disproportionnellement queer et trans : une femme sur trois et un homme sur dix s'identifie comme LGBTQIA+.<sup>24</sup> Celles et ceux qui sont aussi racialisés et autochtones font partie des personnes les plus marginalisées et vulnérables aux mauvais traitements.

Les étudiantes et étudiants en situation de handicap doivent souvent payer plus cher pour leurs frais de scolarité et le coût de la vie car ils prennent souvent plus longtemps à compléter leurs études postsecondaires et ont besoin de services particuliers qui ne sont pas offerts sur les campus.<sup>25</sup> De plus, les étudiantes et étudiants en situation de handicap s'attendent à terminer leurs études avec une dette similaire à celles et ceux qui ne sont pas en situation de handicap – en partie à cause du coût élevé des appareils et accessoires fonctionnels.<sup>26</sup>

<sup>20</sup> Association des universités et collèges du Canada, 2015, Tendances dans le milieu universitaire - Volume 1 : Effectifs. 19-21, <https://www.univcan.ca/wp-content/uploads/2015/11/tendances-dans-le-milieu-universitaire-vol1-effectifs-juin-2011.pdf>.

<sup>21</sup> Le terme « racialisé » désigne toute personne non-blanche, non-caucasienne et non-autochtone et est utilisé pour reconnaître que (traduction) « apposer une étiquette de race aux minorités reflète un processus de conception sociale plutôt qu'une description fondée sur les prétendues différences biologiques. » Source : Augie Fleras et Jean Leonard Elliot, 2007, *Unequal Relations: An Introduction to Race, Ethnic, and Aboriginal Dynamics in Canada*. 5<sup>e</sup> éd. Toronto, Ontario, Pearson Canada, p. 362.

<sup>22</sup> Fédération canadienne des étudiantes et étudiants - Ontario, 2010, *Les conséquences des frais de scolarité pour les personnes racialisées*, Toronto, Ontario, p. 4.

<sup>23</sup> BC Poverty Reduction Coalition, « Poverty is a Queer and Trans Issue » (2015), Pour un rapport national de nature similaire, voir : Egale Canada Human Rights Trust, « Every Class in Every School: Final Report on the First National Climate Survey on Homophobia, Biphobia and Transphobia in Canadian Schools », 2011.

<sup>24</sup> BC Poverty Reduction Coalition, 2013, *Poverty is a Queer and Trans Issue*.

<sup>25</sup> Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Ouvrir la porte : Surmonter les obstacles aux études postsecondaires au Canada*, décembre 2011, p. 28-31; Liam Kilmurray, Neil Faba, et Laurie Alphonse, « Accès aux documents scolaires pour les étudiant(e)s incapables de lire les imprimés », rapport de l'Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire, mai 2005.

<sup>26</sup> T. Chambers, M. Sukai et M. Bolton, 2011, *Les étudiantes et étudiants ontariens handicapés de niveau postsecondaire se heurtent à des difficultés uniques*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

## Quel est l'impact?

Les difficultés en matière de se permettre les frais de scolarité affectent négativement l'expérience postsecondaire de chacune et chacun. Les étudiantes et étudiants qui occupent plusieurs emplois – souvent des postes précaires à temps partiel – ont plus de stress, plus de distractions en lien aux travaux scolaires et constatent des effets indésirables sur leurs notes scolaires. Les frais de scolarité élevés peuvent aussi avoir des effets néfastes sur la santé mentale des étudiantes et étudiants. Dans une étude récente de la Banque de Montréal (BMO), les étudiantes et étudiants indiquent que le stress financier est plus élevé que le stress lié aux études.<sup>27</sup>

Une étude de 2016 a trouvé que un sur cinq étudiants font face à l'insécurité alimentaire — définie comme (trad.) « un accès limité ou inadéquat à la nourriture à cause d'une insuffisance financière » — un autre indicateur démontrant à quel point les étudiantes et étudiants ont des difficultés.<sup>28</sup> La même étude a aussi révélé que (trad.) « les personnes autochtones et racialisées, les étudiantes et étudiants qui vivent hors campus et ceux qui financent leur éducation principalement à l'aide de programmes gouvernementaux d'aide financière aux études font face à des taux d'insécurité alimentaire exceptionnellement élevés. »<sup>29</sup>

Alors que les preuves s'accumulent, l'enjeu devient de plus en plus clair : alors que les frais de scolarité ont grimpé en flèche, celles et ceux qui sont déjà marginalisés sont les plus défavorisés. Pour trop d'étudiantes et étudiants, surmonter l'obstacle financier des frais de scolarité pour accéder à l'éducation postsecondaire vient avec des obstacles additionnels tels les effets négatifs liés à un emploi durant les études, le stress supplémentaire créé par le fardeau de dettes qui ne cesse d'augmenter et l'insécurité alimentaire.

<sup>27</sup> Sondage 2013 de BMO auprès des étudiants : Les étudiants canadiens dépendent moins de leur famille pour financer leurs études supérieures, Banque de Montréal, 2013.

<sup>28</sup> D. Silvethron, Hungry for knowledge: Assessing the prevalence of student food insecurity on five Canadian campuses, Toronto, Meal Exchange. [En ligne], 2016. <http://mealexchange.com>

<sup>29</sup> Ibid.



# Les effets différenciés de l'endettement étudiant

Bien qu'il est vrai que les prêts étudiants et bourses aident certaines personnes provenant de milieux à faible revenu à accéder\* à l'éducation postsecondaire, les bourses sont insuffisantes et, pour des raisons qui seront présentées dans la prochaine section de ce rapport, les prêts étudiants constituent un fardeau injuste pour les personnes provenant de milieux à faible revenu.

\*Une note sur le terme « accès ». Tandis que le terme « accès » est souvent utilisé pour décrire le fait qu'on peut s'inscrire aux études (c. à d. : franchir le seuil de la porte), il est important de contempler un accès réel qui va au-delà de ce paramètre limité. Quand la Fédération discute « d'accès », nous nous référons à un accès sans frais de scolarité et dettes. Par exemple, lorsque le gouvernement augmente l'accès à l'endettement, nous ne considérons pas qu'il augmente réellement l'accès à l'éducation postsecondaire.

Le remboursement des prêts étudiants met immédiatement les emprunteurs dans une position de désavantage à l'obtention de leur diplôme parce qu'ils ont moins de revenu disponible et, à cause des intérêts, ils finissent par payer plus pour leur éducation que celles et ceux qui ont les moyens de payer pour leur éducation dès le début.

**La proposition : Les étudiantes et étudiants qui ont des prêts paient plus pour leur diplôme, à cause du fardeau des intérêts sur les prêts étudiants. Tel qu'indiqué ci-haut, ce phénomène se croise avec les autres identités marginalisées. De plus, les étudiantes et étudiants marginalisés ont plus de difficultés à rembourser leur dette.**

Les femmes représentent 60 pour cent des récipiendaires des prêts d'études canadiens et 66 pour cent.<sup>30</sup> Une femme qui doit contracter un prêt étudiant de 30 000 \$ pour payer son éducation devra payer 10 318 \$ de plus sur 10 ans. Habituellement, les femmes ont aussi des difficultés à rembourser leurs prêts étudiants à cause de l'écart salarial entre les hommes et les femmes.

Statistique Canada indique que « les femmes gagnaient moins que les hommes dans l'ensemble des niveaux de scolarité et des provinces et territoires, à l'exception du Nunavut, où les gains des femmes ayant un diplôme d'études secondaires comme niveau le plus élevé étaient semblables à ceux de leurs homologues masculins. »<sup>31</sup> En Ontario, l'écart salarial entre les hommes et l'ensemble des femmes est de 30 pour cent. Par contre, lorsqu'on considère les facteurs d'intersectionnalité, cet écart s'élargit. L'écart salarial entre hommes et femmes est de 32 pour cent pour les femmes racialisées, 39 pour cent pour les femmes immigrantes et 57 pour cent pour les femmes autochtones et les femmes en situation de handicap.<sup>32</sup>

<sup>30</sup> Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. 2017. *L'économie politique de l'endettement étudiant au Canada*.

<sup>31</sup> Statistique Canada. 2017. « La scolarité est-elle payante? Une comparaison des gains selon le niveau de scolarité au Canada et dans ses provinces et territoires. » Recensement en bref, Recensement de la population, 2016.

<sup>32</sup> Coalition de l'équité salariale de l'Ontario.

<sup>33</sup> <http://transpulsesproject.ca/wp-content/uploads/2015/06/Trans-PULSE-Statistics-Relevant-for-Human-Rights-Policy-June-2015.pdf>



Lorsqu'on discute de la participation des femmes au sein du marché du travail, il est aussi important de reconnaître les expériences des membres des communautés trans. Un projet de recherche mené en Ontario entre 2006 et 2010 a révélé que, malgré que 44 pour cent des répondantes et répondants avaient une éducation postsecondaire, le revenu médian des répondantes et répondants était de 15 000 \$ par année à cause des obstacles à l'emploi et de la discrimination.<sup>33</sup> Une stratégie qui renforce la sécurité économique des femmes doit aborder les expériences des femmes trans de partout au Canada.

Une étude récente publiée par Statistique Canada indique que les personnes en situation de handicap « ont un revenu médian inférieur » et « sont moins susceptibles d'occuper un emploi. »<sup>34</sup> Des un sur cinq Canadiennes et Canadiens de 25 à 64 ans qui ont au moins une incapacité, 23 pour cent d'entre eux indiquent avoir un faible revenu, comparé à 9 pour cent des personnes qui n'ont pas d'incapacité. De plus, un peu moins de la moitié des personnes en situation de handicap occupent un emploi comparé à près de 80 pour cent des personnes sans incapacité. Les personnes en situation de handicap représentent 41 pour cent de la population à faible revenu comparé à 18 pour cent de la population qui n'a pas un faible revenu. Pour les personnes en situation de handicap qui sont seuls ou à la tête d'une famille monoparentale, le taux d'entre elles qui ont un faible revenu est de plus de 50 pour cent.

Des données plus récentes, provenant du recensement de 2016, indiquent que les disparités en matière de revenu se maintiennent pour les personnes racialisées.<sup>35</sup> Le revenu d'emploi médian des personnes non racialisées était de 35 299 \$ tandis qu'il était de 28 504 \$ pour les personnes racialisées. Pour les hommes racialisés, le revenu d'emploi médian était de 32 589 \$ — comparé à 42 003 \$ pour les hommes blancs. Les femmes racialisées recevaient un salaire de 24 990 \$ — ce qui équivaut à 84 pour cent du revenu des femmes blanches (29 635 \$) et 59 pour cent du revenu des hommes blancs. De plus, 21 pour cent des personnes racialisées vivent sous le seuil de la pauvreté — comparé à 12 pour cent des personnes non racialisées.

Pour les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants, il faut compter en moyenne environ vingt ans pour que leur salaire atteigne à peu près le même niveau qu'une personne originaire du Canada du même âge et niveau d'instruction.

<sup>34</sup> Katherine Wall, 2017, « *Le faible revenu chez les personnes ayant une incapacité au Canada* », *Regards sur la société canadienne*, Ottawa, Statistique Canada « Faible revenu » signifie « gagner moins de la moitié du revenu médian canadien, corrigé en fonction de la taille du ménage », tandis que « incapacité » signifie « une déficience physique ou mentale qui ne fait pas l'objet de mesures d'accommodement dans le milieu environnant d'une personne, ce qui rend plus difficile la pratique de ses activités quotidiennes. » De plus, l'étude identifie trois catégories d'incapacité : (1) physique ou sensorielle (la plus commune), (2) mentale ou cognitive, et (3) une combinaison de ces deux types d'incapacité. L'étude a classé les incapacités selon leur sévérité (c.-à-d., légère, modérée, sévère ou très sévère). Les femmes sont plus susceptibles d'avoir une incapacité que les hommes.

<sup>35</sup> Press Progress, 2017, « *New Census Data Shows Canadians Get Paid A Lot Less Based On the Colour of Their Skin* », 26 octobre.

## Le travail précaire rempire la situation

Pour rempirer la situation, les femmes et les personnes autochtones, racialisées, en situation de handicap, queer et trans continuent de faire face à la discrimination, au harcèlement et aux salaires plus bas dans le marché du travail. En Ontario, la Commission du droit de l'Ontario a trouvé qu'environ 22 pour cent des emplois correspondent à la définition du travail précaire — c'est-à-dire, un emploi qui « est défini par une faible rémunération [moins de 1,5 fois le salaire minimum] et deux autres des trois indicateurs de précarité : aucune pension, aucun syndicat ou une entreprise à petite taille. »<sup>36</sup> De plus, les femmes et les personnes racialisées, en situation de handicap, autochtones, et les jeunes occupent de façon disproportionnée des emplois précaires.

## Quel est l'impact?

Le fardeau de l'endettement met des limites sur la disponibilité du crédit, la capacité d'obtenir un prêt hypothécaire ou un prêt d'entreprise, acheter une maison, accumuler du capital, commencer une famille et financer l'éducation de leurs enfants. Par conséquent le fardeau de l'endettement étudiant perpétue le cycle de la pauvreté.

Comme on peut s'y attendre, dans les dernières années, le fardeau de l'endettement étudiant fait les manchettes.<sup>37</sup> Un lourd fardeau de dette limite la capacité d'une personne d'obtenir du crédit, comme par exemple une hypothèque, un prêt automobile ou un prêt d'entreprise. Par conséquent, la dette étudiante affecte considérablement la capacité de faire des économies pour acheter une maison (une source importante d'équité), la mobilité (qui a une incidence, par exemple, sur les occasions et choix d'emploi), et la capacité d'explorer l'entrepreneuriat et l'investissement en capital. Cela affecte aussi la planification familiale — comme certaines personnes choisissent d'attendre avant de fonder une famille — et la capacité de faire des économies, que ce soit pour l'éducation postsecondaire de ses enfants ou pour la retraite.

Alors que ces conséquences sont perçues comme négatives et injustes pour les individus endettés, elles ont aussi des répercussions sociales et économiques plus vastes. Le fardeau de l'endettement étudiant perpétue le cycle de pauvreté — surtout au sein de certaines communautés — et détourne des revenus difficilement gagnés qui pourraient autrement être dépensés dans l'économie locale, stimulant la croissance économique. Possiblement pire que tout, la dette étudiante ancre et aggrave les inégalités sociales qui, ensuite, affaiblissent la solidarité sociale alors que les communautés deviennent de plus en plus divisées par les obstacles financiers.

<sup>36</sup> Commission de l'équité salariale de l'Ontario, 2012, *Les travailleurs vulnérables et le travail précaire : rapport final*.

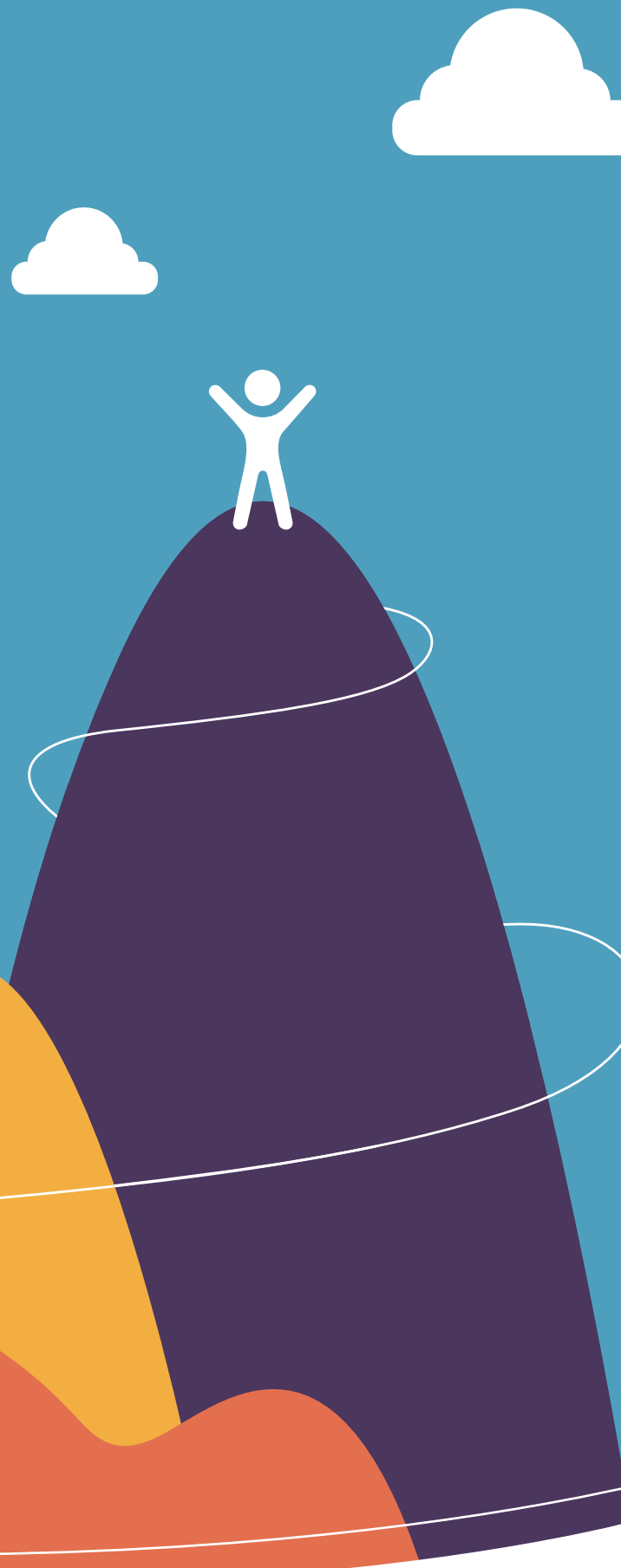
<sup>37</sup> Voir, par exemple : Anna Sharratt, 2017, « When student loans step on your dreams », *The Globe and Mail*, 14 mars.

# CONCLUSION

Lorsque nous disons que nous demandons la justice en éducation, nous voulons dire que le coût d'obtenir une éducation ne devrait être un obstacle pour personne, et que l'endettement ne devrait pas être nécessaire. Nous voulons aussi dire que pour obtenir un système d'éducation postsecondaire réellement accessible, nous devons lutter pour la justice sociale sur les campus et dans la société plus vaste — c'est-à-dire, pour des politiques et des pratiques qui mettent fin à la pauvreté et à la discrimination.

Même si les étudiantes et étudiants peuvent obtenir le soutien et les ressources financières nécessaires pour accéder à l'éducation postsecondaire, ils doivent décider si un fardeau de dette élevé est un risque qu'ils sont prêts à prendre. Au cours de leurs études, les étudiantes et étudiants marginalisés doivent quand même faire face aux systèmes d'oppression qui donnent lieu aux cas de discrimination et de harcèlement. De plus, ils doivent occuper un emploi rémunéré pour aider à couvrir le coût de leurs études — les empêchant de se livrer à temps plein, tel que prévu, aux études — et vivre avec le stress d'un fardeau de dette qui ne cesse d'augmenter, année après année.

Il n'est pas nécessaire qu'il en soit ainsi. Les étudiantes et étudiants vont continuer de lutter pour la justice en éducation dans le cadre de notre lutte pour une éducation postsecondaire accessible et universelle.





CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS  
FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANT·E·S